

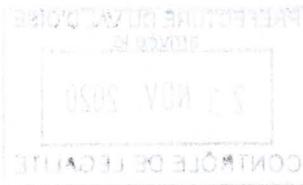
## Comité syndical du 16 novembre 2020

### DELIBERATION N° 20-028

#### Objet : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le seize novembre deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	



**Le Comité syndical,**

*Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,  
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°20-028,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**CONSIDERANT** les candidatures en qualité de représentants de Val d'Oise Numérique, de :

- M. Philippe HOUDAILLE, Mme Christiane AKNOUCHE, M. Stanislas BARTHELEMI (titulaires)
- M. Jean-Pierre DORE, M. Arnaud BAZIN, M. Olivier ANTY (suppléants)

**CONSIDERANT** la proposition de représentation d'associations locales par :

- M. Christian DONDRILLE           Président de l'association THD Pays de France
- M. Julien TANG                   Président de l'association Vexin Numérique

**CONSIDERANT** la proposition du Président du syndicat de désigner M. Stanislas BARTHELEMI pour le représenter,

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 13 représentant 116 voix.

Votants : 13 délégués représentant 116 voix.

Suffrages exprimés : 116 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 116 voix.

*Vu les résultats du scrutin :*

**DIT** que le représentant du Président au sein de la CCSPL est :

- M. Stanislas BARTHELEMI

**DESIGNE** les représentants du comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de titulaires :

- M. Philippe HOUDAILLE
- Mme Christiane AKNOUCHE
- M. Stanislas BARTHELEMI

**DESIGNE** les représentants du comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de suppléants :

- M. Jean-Pierre DORE
- M. Arnaud BAZIN
- M. Olivier ANTY

**APPROUVE** la proposition de représentation d'associations locales par :

- M. Christian DONDRILLE           Président de l'association THD Pays de France
- M. Julien TANG                   Président de l'association Vexin Numérique

**APPROUVE** la composition de la CCSPL définie comme suit :

- le Président du Syndicat ou son représentant dûment désigné
- M. Philippe HOUDAILLE suppléant : M. Jean-Pierre DORE
- Mme Christiane AKNOUCHE suppléant : M. Arnaud BAZIN
- M. Stanislas BARTHELEMI suppléant : M. Olivier ANTY
- M. Christian DONDRILLE Président de l'association THD Pays de France
- M. Julien TANG Président de l'association Vexin Numérique

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



Monsieur Pierre Édouard EON

